

## COMMUNE DE TALMAS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 AVRIL 2017

#### Ordre du jour:

- 1°) Approbation du dernier Compte- Rendu du Conseil Municipal
- 2°) Budget Primitif 2017
- 3°) Questions diverses

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : Mrs BORDET, ROUSSEL, LERICHE, PREVOT, JAMOT, LARTIQUE et Mmes REVILLON, PETIT, MOREAU. LOMBARD

Etaient absents excusés : Mme THERRIBOUT (pouvoir Mme Petit) et WALLET et Mr COQUELIN (pouvoir Mme Moreau),

Secrétaire : Mme PETIT.

#### 1°) Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Monsieur Blocklet demande aux membres du Conseil si des remarques sont à formuler sur le dernier compte-rendu.

Madame Revillon signale une erreur dans le nom de l'assurance qui a fait une proposition, il ne s'agit pas des AMP mais de Groupama. Elle souhaite savoir s'il est possible de résilier les contrats existants pour adhérer à la nouvelle société dès qu'on le souhaite.

Monsieur Jamot répond que pour les collectivités la résiliation des contrats doit être effectuée avant le 31 octobre de l'année en cours pour une adhésion le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

A l'unanimité des présents, le compte-rendu est validé.

#### 2°) Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2017, dont les documents explicatifs et budgétaires ont été envoyés par mail le 20 avril dernier :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à la somme de 952225.00 €

- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à la somme de 434366.14€

Monsieur Jamot explique la signification de l'article 6811 « Dotations aux amortissements ». La dotation aux amortissements est un terme comptable qui désigne la prise en compte sur le plan comptable de la détérioration au fil du temps de la plupart des immobilisations. La dotation aux amortissements traduit notamment la dépréciation des biens de production. Cette dépréciation se produit en raison de leur usure ou simplement en raison du fait que les techniques ayant fortement évolué, le matériel devient obsolète et perd donc de la valeur. La dotation aux amortissements constitue une charge de fonctionnement reportée en recette d'investissement pour anticiper le remplacement de l'immobilisation qui se déprécie.

Monsieur Blocklet informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie passent désormais en fonctionnement (exemples : enduit d'usure, trottoirs, parking, balises, panneaux....)

45 000 € sont provisionnés pour l'expertise de la salle Socioculturelle.

Une provision est inscrite en investissement afin de pouvoir clôturer les travaux du réseau d'eau.

La commission voirie se réunira afin de définir les priorités.

Monsieur Roussel informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé pour l'aménagement paysager de la rue des Acacias chez Crea Paysages (lavande, rosiers et acacias) L'engazonnement sera effectuer afin d'enrayer les pissenlits.

Madame Moreau signale que ce point sera travaillé avec la commission environnement qui se réunit le lendemain.

Concernant la défense incendie dans le village, Monsieur Bordet informe les membres du Conseil que dorénavant les installations classées doivent posséder leur propre bouche incendie. Suite aux derniers travaux réalisés et principalement sur le réseau d'eau potable, il est désormais possible de positionner deux bouches, l'une devant l'installation classée de Mr Rambour (CD 60) et l'autre devant celle de Mr Debuysscher (Chemin Delattre).

Il a été demandé aux propriétaires de participer financièrement à la mise en place ou au remplacement des poteaux incendie desservant leur exploitation respective. Ces derniers ont refusé d'assurer cette participation financière.

Monsieur Blocklet précise que si ces 2 poteaux doivent être mis en place, cela sera fait car la municipalité est responsable de la défense incendie. En effet, si un événement grave survenait, la commune pourrait être poursuivie pénalement.

En ce qui concerne le village, il y a un manque constaté Rue d'Amour. Un devis est en cours d'élaboration. Ces travaux pourraient être envisagés en 2018. L'ensemble des membres du Conseil estime qu'il est impératif de donner priorité à ce type de travaux. Monsieur Bordet ajoute qu'il y aura lieu également de sécuriser la distribution électrique Rue d'Amiens, des fils nus étant toujours présents. Un dossier est également ouvert à ce sujet.

<b>Vote :</b> Le budget 2017 est voté à l'unanimité.
--

### 3°) Questions diverses

#### Boitiers blancs sur les poteaux à Val de Maisons :

Madame Petit et les habitants de Val de Maisons s'interrogent sur le rôle des boitiers blancs installés sur les poteaux.

Monsieur Bordet répond qu'il s'agit de bornes Wifi pour les nouveaux compteurs d'eau. Les enregistrements de consommation seront envoyés 2 fois par jour au château d'eau. Ceci permettra à la société Veolia de prévenir les administrés en cas de consommation anormale.

#### Aménagements

Monsieur Roussel a fait une demande de devis pour la mise en place de cendriers, poubelles et bancs

Madame Revillon demande s'il sera possible de mettre l'une des poubelles remplacées à proximité du panneau d'affichage en liège du parking.

Monsieur Roussel répond que cela sera fait.

#### Atelier jardinage TAP :

Monsieur Prevot informe le Conseil Municipal qu'une animatrice des Temps d'Activités Périscolaires va mettre en place un atelier jardinage en mai/juin. Il demande s'il est possible de dispenser cette activité dans le massif près de l'école.

Monsieur Roussel approuve cette initiative.

#### Réunion avec les associations du 06 avril 2017 :

Monsieur Bordet qui a organisé et animé la réunion avec les associations le 06 avril dernier informe le Conseil Municipal que cette réunion sera reconduite tous les 6 mois afin de bien cadrer toutes les manifestations. Un calendrier de gestion des salles sera mis en place.

Suite à la dissolution du Comité des fêtes, il n'y aura pas de bal en 2017 pour la fête locale.

Toutes les associations sont partantes pour l'organisation d'un repas champêtre le 08 juillet 2017 au cours duquel des animations seront proposés et un concert sera donné. Une réunion est programmée à ce sujet le jeudi 04 mai 2017 à 18 h 30.

Concernant l'arbre de Noël 2017, Madame Moreau réunira une commission le jeudi 04 mai 2017 à 20 h 00 afin d'échanger sur son organisation et des idées d'animation. Les élus intéressés peuvent y participer.

L'organisation du réveillon de la nouvelle année est à l'étude.

Talmas, le 04 mai 2017

**Le Maire – P.BLOCKLET**

